

pétrolières une expérience acquise partout dans le continent. La *Tennessee* est l'une des plus importantes sociétés de transport de gaz au monde. Elle apporte à l'affaire des ressources sous forme de personnel, d'expérience et de solidité financière qui sont à peu près sans exemple ailleurs dans l'industrie.

Ces bailleurs de fonds se sont en outre adjoints un puissant conseil d'administration groupant des personnalités très représentatives du monde des affaires de mise en valeur dans notre pays. Onze des 18 administrateurs sont des Canadiens. Leurs noms ne seront pas inconnus à la plupart des honorables députés. Ce sont l'honorable Édouard Asselin, C.R., de Montréal, M. E. W. Bickle, de Toronto, l'honorable G. Peter Campbell, de Toronto, M. J. K. McCausland, de Toronto, M<sup>re</sup> M. A. MacPherson, C.R., de Regina, H. R. Milner, C.R., d'Edmonton, MM. A. Deane Nesbitt, de Montréal, Gordon P. Osler, de Winnipeg, N. E. Tanner, de Calgary, Jules R. Timmins, de Montréal, M<sup>o</sup> J. Ross Tolmie, C.R., d'Ottawa. Le président est M. Tanner, dont on sait qu'il a été autrefois ministre des Mines dans le gouvernement albertain. Un des vice-présidents est M. Ray Milner. Le secrétaire-trésorier est M. Deane Nesbitt.

On mesurera sans peine la force de ce conseil d'administration. Ce qui est moins évident, si on en juge d'après ce que disent certains journaux, c'est que les Canadiens sont libres d'acquiescer la direction effective de la société. Je tiens à dissiper tout malentendu à ce sujet.

J'ai été en relations assez étroites avec ceux qui, depuis six ans, préconisent cette entreprise. Ils n'ont jamais eu lieu d'attendre de la sympathie du présent gouvernement à moins d'être disposés à se conformer au principe national voulant que le marché canadien soit servi d'abord et à moins d'être disposés à partager la propriété et l'administration avec des Canadiens. Dès le début, les protagonistes de la Trans-Canada ont accepté ce principe. Tous les participants actuels ont confirmé de nouveau, dans l'accord des actionnaires en date du 13 février,—j'ai déposé le document le 20 février,—qu'au moment du financement public on offrirait à la population canadienne au moins 51 p. 100 du nombre total d'actions comportant le droit de vote qui seraient en circulation après le financement public.

Sous le régime de ce dernier accord, les sociétés commanditaires dont j'ai parlé ont droit à un peu moins de deux millions d'actions ordinaires. C'est à ce chiffre que s'applique la répartition exprimée en pourcentage dont j'ai parlé. L'accord prévoit deux conditions à remplir au moment du financement public. Premièrement, d'après des disposi-

tions relatives à une option, dispositions qui font partie de l'accord, la *Canadian Delhi* et le groupe de l'Ouest pourront porter le nombre de leurs actions de fondateurs de 24½ à 27½ p. 100 chacun tandis que *Tennessee*, *Canadian Gulf* et *Hudson's Bay* réduiront leur part de ces actions de 17 à 15 p. 100 dans chaque cas. Deuxièmement, une autre émission de plus de quatre millions d'actions sera mise sur le marché à des conditions qui permettront aux Canadiens de se procurer au moins 51 p. 100 du total d'environ six millions d'actions ordinaires.

Cette offre, je m'en étonne, a été critiquée et même tournée en ridicule sous prétexte qu'il n'est pas sûr que des Canadiens achèteront ces actions.

Bien entendu, nous ne possédons pas une telle assurance. Je ne vois pas comment on pourrait avoir l'assurance que les Canadiens auront la maîtrise, à moins de recourir à l'étatisation, solution qui, pour des raisons que j'exposerai plus tard, ne me paraît pas la meilleure en l'occurrence.

Nous avons toujours accueilli le capital américain désireux de participer à la mise en valeur de nos ressources. Il se peut, comme l'ont dit, ces récentes semaines, quelques-uns de nos banquiers en vue, que les Canadiens hésitent à risquer leur propre capital dans la mise en valeur de leurs propres ressources. Il nous vient à l'esprit des cas où, après avoir fourni une bonne part du capital initial d'une entreprise de mise en valeur d'une ressource, des Canadiens ont vendu leurs titres dès qu'ils ont pu réaliser un bénéfice. Et ces titres sont passés aux mains de citoyens des États-Unis.

Si l'on éprouve un certain malaise, au Canada, en face de l'ampleur et de la nature des placements faits chez nous par des portefeuillistes américains, on aurait tort de concentrer son inquiétude sur ce projet. La société Trans-Canada est sans doute imparfaite, comme nous tous d'ailleurs, mais il ne fait aucun doute qu'elle est disposée à laisser des Canadiens participer à son entreprise. Vu que le projet a été lancé par des Américains,—tout comme nous devons nous en remettre aux Américains pour une bonne partie des connaissances techniques et tout comme nous aurons probablement à compter sur eux pour une bonne part du capital emprunté,—la société Trans-Canada n'a pas à s'excuser de l'étendue de la participation qui sera offerte aux Canadiens. Au contraire, d'autres industries, qui ont aussi de forts liens au delà de notre frontière et qui, pour une raison quelconque, n'ont pas été en butte à de semblables critiques, pourraient y trouver un modèle à étudier.

Je reviens à l'attitude du Gouvernement à propos du pipe-line projeté. Presque tous les pipe-lines dont on a proposé l'aména-